



Conseil municipal de Colmar 31/05/21



Partager



Délibération concernant l'adoption de la définition de l'antisémitisme par l'IHRA

DNA du 02/06/21

Comme il fallait s'y attendre, la quasi-unanimité des conseillers, y compris les verts, ont voté pour (deux abstentions).

Pas de polémique, pas de débat, la consigne du maire a été respectée... en introduction, la seule référence de la part du Maire est de faire « comme les autres » (CEA, Conseil Régional, Euro métropole...)

Une seule intervention, celle de Frédéric Hilbert (verts) :

Aucune allusion de sa part à l'occupation, au siège de Gaza, à la colonisation, aux événements de l'Esplanade des mosquées... simplement la condamnation sur le même plan du Hamas et d'Israël rejetant simplement dos à dos oppresseurs et opprimés...

Ainsi, avec eux, on devrait se féliciter d'un simple cessez le feu sans autre intervention qui permet de revenir au statut quo de l'occupation dont la « routine quotidienne » permet aux Européens de « dormir tranquilles ».

A noter que l'article des DNA fait mention de la lettre ouverte de l'AFPS Alsace adressée dans l'après-midi du 31/05/21 aux Conseillers municipaux et à la presse locale (nous avons été informés la veille que ce sujet serait abordé au Conseil), en particulier de la dénonciation des « organisations bien plus préoccupées de la défense du régime israélien que par la lutte ici en France contre l'antisémitisme »

Lien vers la vidéo du Conseil :

https://www.colmar.tv/VOD/Conseil_Municipal/Conseil-municipal-31-mai-2021-G3sppAYkwh.html

Lettre aux Conseillers municipaux de Colmar adressée avant la séance du Conseil Municipal :

http://www.afps-alsace.com/activites/05_ActionsElus/Publications/210531-D%C3%A9finitionIHRA-L%C3%A0ConseillersMunicipauxColmar.pdf

Lutte contre l'antisémitisme : pas de polémique

Les collectivités locales sont invitées à examiner en ce moment un texte rédigé par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (IHRA) et qui propose « une position de définition de la notion d'antisémitisme, permettant de compléter le plan de lutte contre l'antisémitisme, le racisme et la haine ».

Ce texte peut donner lieu à de vives controverses : ainsi à Strasbourg, le texte, rejeté deux fois, a été modifié après une semaine de négociations et deux heures de débat en séance plénière ! Rien de tel à Colmar où, malgré tout, les pros et anti-motion ont fait valoir leurs arguments en amont du conseil municipal. Dans une lettre ouverte aux élus municipaux, l'association France Palestine Solidarité Alsace pointait du doigt « des organisations bien plus préoccupées par la défense du régime israélien que par la lutte contre l'antisémitisme en France ». En séance, Frédéric Hilbert déclare qu'il votera ce rapport, soulignant que le texte ne remet pas en cause le droit de critiquer Israël. Mais il aurait souhaité que le texte engage la Ville à « lutter contre toutes les formes de discriminations ».

Eric Straumann évoque de son côté « la présence d'une importante communauté israélienne à Colmar, envers qui nous devons manifester notre solidarité » En même temps, il « ne souhaite pas polémiquer sur ce sujet important qui dépasse le cadre local ».

La motion est adoptée à l'unanimité, avec 2 abstentions au sein du groupe Vivre Colmar (Christophe Schneider et Véronique Spindler).